

SYNTHESE DU RAPPORT ANNUEL 2010

Adopté par l'assemblée plénière du 24 novembre 2010, le 15^e rapport annuel de 175 pages, s'inscrit dans la continuité d'un engagement au service des politiques de prévention des risques. L'Observatoire ne se contente pas d'analyser les nombreux indicateurs recueillis dans le champ de la sécurité et de l'accessibilité des bâtiments et des équipements, des risques majeurs ou des situations de crise auxquels peuvent se trouver confrontés les établissements d'enseignement publics ou privés. Il publie régulièrement des dossiers destinés aux décideurs et acteurs de terrain, contribuant ainsi à une meilleure maîtrise de la sécurité sous ses aspects les plus divers, hormis les phénomènes liés aux incivilités ou à la délinquance.

Parmi la dizaine de dossiers thématiques concernant la sécurité incendie (p.15), l'accessibilité (p.33), la formation aux premiers secours (p.55), la prévention du risque chimique (p.62), la filière professionnelle mécanique (p.69), les risques majeurs et les plans particuliers de mise en sûreté (p.79), c'est le document d'aide et de conseils au sujet de la sécurité incendie dans les internats scolaires qui revêt une importance toute particulière (p.17). L'achèvement d'un 5^e mandat donne également l'occasion de présenter des éléments de bilan, soulignant aussi bien les avancées constatées que les propositions encore inabouties. Voici brièvement exposés les principaux enseignements de ce rapport qui a été remis aux ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et de l'agriculture le 6 janvier 2011.

1 - Base de données ESOPE - Enquête Sécurité de l'Observatoire Pour les Etablissements - (p.123)

Réalisée depuis huit ans dans les collèges et les lycées, cette base de données permet aux établissements de suivre régulièrement l'état de leur sécurité au moyen de plus de 300 indicateurs. Elle donne aux responsables nationaux, académiques et territoriaux une évaluation de l'état de la sécurité incendie, du parc des machines outils, des équipements sportifs, des dispositions prises pour les activités expérimentales, de la protection face aux risques majeurs, de l'accessibilité des bâtiments d'enseignement. 5607 établissements figurent actuellement dans cette base de données, conférant à ses résultats un caractère représentatif de l'ensemble du second degré et notamment des 7800 collèges et lycées publics.

La sécurité incendie (p.127)

La proportion des avis défavorables émis par les commissions de sécurité est inchangée depuis plusieurs années. Si elle demeure plus importante en lycée (12,5%) qu'en collège (6,6%), c'est principalement en raison d'une complexité accrue de la configuration des bâtiments dont la surface utile atteint souvent les 15.000 m² contre 5.000 m² en collège. La présence d'internats entraîne également une vigilance accrue. Dans la plupart des cas, ces avis défavorables motivés principalement par des contrôles d'installations techniques, sont rapidement levés, soucieuses que sont les collectivités de satisfaire dans les meilleurs délais aux prescriptions des commissions. Par contre, s'il est déjà préoccupant de constater que n'a pas varié le nombre d'établissements non-conformes à la règle des deux exercices d'évacuation (25% des collèges et 30% des lycées), est en revanche inacceptable le constat de 7% des établissements du second degré totalement négligents dans un domaine aussi lourd de conséquences.

Sécurité, santé, hygiène (p.130)

La carence la plus importante touche à l'absence de programme annuel de prévention pour 83% des collèges et 78% des lycées. Et lorsqu'un tel programme est élaboré, plus des deux tiers des établissements n'en font pas communication à leur conseil d'administration. Les lycées d'enseignement agricole sont deux fois plus nombreux à réaliser ce travail de prévention. En ce qui concerne la commission d'hygiène et de sécurité, ces lycées sont également plus actifs. 81% d'entre-eux la réunissent au moins une fois, alors que 47% des lycées d'enseignement général et technologique, 37% des lycées professionnels et 60% des collèges ne l'ont pas réunie en 2009-2010.

Risques majeurs (p.150)

Les phénomènes naturels auxquels collèges et lycées pensent être le plus exposés sont les tempêtes ou violentes bourrasques (37%) et les inondations (24%). Les risques d'accidents technologiques qui reviennent le plus fréquemment concernent les transports de matières dangereuses (38%) et les accidents industriels (25%). Les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) apparaissent comme mieux préparés dans les collèges que dans les lycées, ainsi que les exercices d'application.

2 – La base d'observation des accidents – BAOBAC (p.121)

La stabilité dans les grandes tendances se confirme une nouvelle fois y compris dans l'augmentation de la fréquence avec l'âge. Les trois quarts des accidents du premier degré se produisent en cour de récréation, en éducation physique et sportive dans le second degré et des pics notoires apparaissent dans les filières professionnelles. Le relevé des accidents mortels (p.122) montre de manière constante la connaissance insuffisante des antécédents pathologiques graves à impact direct sur les activités sportives. Nos observations permettent pourtant de rappeler que les établissements scolaires présentent globalement un niveau de sécurité nettement supérieur à celui des autres lieux de vie. Il serait cependant bien imprudent de considérer cet état de fait comme un acquis définitif.

LES DOSSIERS 2010

La sécurité incendie dans les internats (p.15)

La mise en sécurité des internats dont l'utilité éducative et sociale ne cesse de s'affirmer, doit être affichée comme une priorité. L'observation de la situation actuelle montre que près des deux tiers sont situés dans des bâtiments à usage multiple, ce qui rend plus complexe la maîtrise de la sécurité. C'est ainsi que dans ce cas de figure, on a le plus souvent affaire à un système de sécurité unique d'où découlent quelques risques particuliers. Un certain nombre de manquements à des règles élémentaires est par ailleurs constaté, tels que les exercices de nuit dans moins de la moitié des cas. Et lorsqu'ils sont pratiqués, c'est fréquemment en début de nuit, ce qui ne permet pas de s'assurer des bons réflexes. C'est la raison pour laquelle ce dossier suggère la réalisation d'au moins un exercice annuel une heure avant le moment habituel du lever (p.16)

De manière générale, le guide détaillé présenté pour la première fois, insiste sur l'élaboration des consignes avec les personnels, voire les élèves eux-mêmes, surtout lorsqu'ils sont concernés par des difficultés en matière d'accessibilité. Il s'agit en effet de bien adapter le dispositif aux particularités de l'établissement. Dans la mesure où les maîtres d'internat dont le rôle est essentiel, changent fréquemment, il convient de veiller tout particulièrement à palier leur manque de connaissances en matière de sécurité et leur pratique quasiment inexistante de gestion de crise, par une formation concrète sur ces questions.

L'accessibilité des ERP aux personnes en situation de handicap (p.33)

Dans les établissements recevant du public (ERP) de l'enseignement supérieur, comme cela avait déjà été souligné dans les rapports précédents, se confirme l'inapplicabilité du décret de mai 2006 qui avait avancé de 4 ans le délai fixé par la loi elle-même. Le bilan des diagnostics presque totalement réalisés fait ressortir un investissement prévisionnel de l'ordre de 800 millions d'Euros, alors que 10% à peine de ce montant a été inscrit au cours des trois dernières années. L'Observatoire a demandé qu'une nouvelle échéance soit fixée pour éviter aux ERP du supérieur de se retrouver dans une situation de non droit et de satisfaire aux exigences fixées par la loi du 11 février 2005 à l'ensemble des ERP.

La prise en compte simultanée des exigences en matière d'accessibilité et de sécurité incendie a progressé sous l'influence directe des travaux de l'Observatoire. Depuis les textes parus en 2009 et 2010, l'accessibilité a, en effet, cessé d'être contredite par les règlements de sécurité. Deux dossiers consacrés aux conséquences de l'instauration d'une évacuation différée et au concept de l'accessibilité universelle apportent des éclairages utiles aux maîtres d'ouvrages. Ils doivent avoir présent à l'esprit que des mesures de sécurité complémentaires peuvent être demandées par les commissions après les travaux de mise en accessibilité. Il apparaît aussi l'absence d'analyse du « risque raisonnable » et l'insuffisance des retours d'expérience sur des situations réelles. Le dossier consacré à l'accessibilité universelle insiste entre autre sur le confort d'usage et la nécessité de prévoir une signalétique permettant à chacun un meilleur repérage pour se déplacer d'un lieu à un autre.

Les formations aux premiers secours (p.55)

Trois années après l'entrée en vigueur d'obligations qui avaient pourtant fait l'objet d'un large consensus, nos constats font ressortir un énorme décalage par rapport aux objectifs et une très grande disparité entre académies et établissements. Moins de 20% des chefs d'établissements se déclarent formés et 20% des collèges et lycées LEGT ne disposent d'aucun enseignant formé (10% en lycées agricoles et 7,6% en L.P.). L'aspect plus positif des choses se lit à travers la moitié des établissements et 60% des LP où quatre enseignants au moins ont bénéficié d'une formation. Alors même que la formation est obligatoire en collège, seuls 35% d'établissements disposent d'au moins un formateur, tandis que 3 lycées professionnels sur quatre en ont. Les sessions de formation des personnels n'existent pas dans les deux tiers des établissements et cette proportion a même baissé depuis 2008.

En ce qui concerne la formation des élèves, 40% des établissements de l'enquête ESOPE ne programment aucune formation. On n'a pas constaté non plus d'accroissement conséquent du nombre de collégiens ayant obtenu un certificat de niveau 1 prévention et secours civiques (PSC1). 8 élèves sur 10 n'ont pas entendu parler de premiers secours. Il convient cependant de mentionner des académies telles que Strasbourg, Dijon et Reims qui se sont engagées résolument dans une démarche de formation. De la même manière, il faut souligner les efforts particuliers de plusieurs académies en ce qui concerne la formation des élèves du premier degré où le PSC1 est en augmentation. Globalement, c'est une implication plus forte des différents partenaires qui est nécessaire ainsi qu'une inscription du temps prévu par les textes de 2006 dans la dotation horaire globale du second degré.

La prévention du risque chimique dans les activités expérimentales (p.62)

Destiné aux enseignants, techniciens et aides de laboratoire, ce dossier rappelle que l'enseignement de la chimie comporte des risques qui doivent être compris, anticipés et maîtrisés. Il présente les mesures prévues par le code du travail et expose les bonnes pratiques en matière de prévention : évaluation des risques, remplacement de ce qui est dangereux, mesures de protection collective et individuelle, instructions appropriées, étiquetage des produits. Une des fiches porte sur la conduite à tenir en cas d'accident.

La spécificité de la filière mécanique dans l'enseignement professionnel (p.69)

Les risques professionnels importants dans ce secteur d'activité trouvent une déclinaison dans les efforts de prévention qui doivent exister au niveau des formations. Ils concernent à la fois l'organisation des espaces de travail et les risques de maladies professionnelles, telles que les lombalgies. Un accent particulier est porté dans ce dossier sur les principaux risques liés aux matériels, la formation à l'utilisation d'équipements conformes, la vérification périodique des dispositifs de sécurité, la manipulation de produits dangereux... Sont également détaillés les champs respectifs de responsabilités de l'Etat et des collectivités concernées, ainsi qu'un retour d'expérience à la suite de la visite d'un lycée des métiers.

Les plans particuliers de mise en sûreté dans les établissements scolaires (p.79)

L'enquête est menée pour la cinquième année auprès des inspections académiques pour les écoles. 89 d'entre elles y ont répondu. Les données relatives au premier degré public montrent une fois encore une progression de l'implication des écoles dans la mise en œuvre de cette organisation interne améliorant le niveau de sécurité et facilitant l'arrivée des secours. Les écoles privées sous contrat progressent également, avec cependant des défauts dans le recueil des informations, qui demeurent parcellaires. Pour la première fois, l'enquête porte aussi sur les collèges et les lycées. La mise en place y apparaît plus lente que dans le premier degré, soulignant la nécessité d'une sensibilisation plus forte et d'une meilleure formation. Le dossier est complété cette année de la réflexion d'une inspectrice générale (IGAENR), membre de l'Observatoire, sur la recherche d'un pilotage au niveau du département (IA), sur les formations des directeurs d'écoles ainsi que sur les réseaux à activer ou à utiliser dans la réalisation du plan de mise en sûreté.